



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Atrium 100

Question écrite n° 50636

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur un article paru dans le journal La Montagne du 29 mars 1997 concernant les produits Atrium. Après enquête de la commission de pharmaco-vigilance, l'Agence du médicament vient de décider de retirer du marché l'Atrium 100. Cet anxiolytique était utilisé depuis 1966. De même, les indications de l'Atrium 300, un produit prescrit dans le cadre de traitements accompagnant les sevrages alcooliques, devront être limitées à un maximum de quatre, contre douze jusqu'à présent. Ces mesures ont été dictées par des considérations de santé publique. L'enquête a confirmé la possibilité de survenue d'atteintes hépatiques rares, mais parfois graves lors d'un traitement par l'Atrium 100 ou par l'Atrium 300, notamment lorsque ce traitement est prolongé. Diverses questions peuvent se poser. Ces produits existent-ils en produits génériques ? La formule du Norset, produit non commercialisé en France, et qui pourrait le remplacer, est-elle similaire ? Si l'Atrium 100 ou 300 est aussi dangereux, envisage-t-il de faire les examens nécessaires aux patients prenant ce ou ces produits depuis de nombreuses années ?

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50636

Rubrique : Médicaments

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1859